Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en **euros**	31/12/2024	31/12/2023
	12 mois	**12 mois**
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
Ventes de marchandises		
Production vendue (Biens)		
Production vendue (Services et Travaux)	404 605	359 407
Montant net du chiffre d'affaires	**404 605**	**359 407**
Productions stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	186 072	150 036
Dons	66 748	36 450
Cotisations		
Legs et donations		
Produits liés à des financements réglementaires	7 432	
Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	222 435	240 451
Autres produits		
Total des produits de fonctionnement	**887 292**	**786 343**
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Achats de matières et autres approvisionnements		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	125 329	112 625
Impôts, taxes et versements assimilés	10 501	12 936
Salaires et traitements	746 170	793 250
Charges sociales	84 484	82 357
Subventions accordées par l'association		
Dotation aux amortissements et dépréciations	89	1 640
Dotation aux provisions		
Autres charges		
Total des charges de fonctionnement	**966 573**	**1 002 808**
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT COURANT	**(79 281)**	**(216 465)**

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en **euros**

		31/12/2024	31/12/2023
	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT COURANT	**(79 281)**	**(216 465)**
Opéra. comm.	Excédent attribué ou insuffisance transférée		
	Insuffisance supportée ou excédent transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé	3 213	3 031
	Autres intérêts et produits assimilés	6 236	3 847
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers	**9 449**	**6 878**
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières		
	RESULTAT FINANCIER	**9 449**	**6 878**
	RESULTAT COURANT	**(69 831)**	**(209 587)**
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital	2 000	
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels	**2 000**	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion		450
	Sur opérations en capital	157	
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
	Total des charges exceptionnelles	**157**	**450**
	RESULTAT EXCEPTIONNEL	**1 843**	**(450)**
	PARTICIPATION DES SALAIRIES		
	IMPOTS SUR LES BENEFICES		
	(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
	(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées		
	TOTAL DES PRODUITS	**898 741**	**793 222**
	TOTAL DES CHARGES	**966 730**	**1 003 258**
	EXCEDENT ou DEFICIT	**(67 989)**	**(210 037)**

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	PRODUITS	CHARGES
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations		
Personnel bénévole		

cecom audit
Société de commissariat aux comptes

CAP SPORT
1018 Quartier du Grand Parc
14200 HEROUVILLE-SAINT-CLAIR

Aux adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association CAP SPORT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.